

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL156

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 19

À l'alinéa 22, substituer à la référence :

« paragraphe 3 »,

les mots :

« précédent alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.